

L'hon. M. Rowe: Ce n'est pas tout à fait pareil.

L'hon. M. Drew: C'est une émission unique. Il n'est pas question des 51 p. 100 qui assureraient la direction de l'affaire. Cela signifie tout simplement que, pour se conformer à cette disposition de l'accord, il suffit à la compagnie d'acheter le montant déjà émis, soit un peu moins de deux millions d'actions, et ensuite d'émettre un montant qui maintiendrait le rapport de 51 p. 100 à 49 p. 100, soit un montant un peu supérieur à deux millions d'actions. Elle se serait alors conformée à cette condition de l'accord.

Le très hon. M. Howe: Tel n'est pas le cas.

L'hon. M. Drew: Mais si. L'article 6 de l'accord l'établit clairement. Le ministre dit que c'est faux, mais il a tellement l'habitude de telles inexactitudes que cela n'a rien d'étonnant de sa part. Quelle qu'ait été l'intention, c'est tout de même la juste interprétation de cet article...

Le très hon. M. Howe: Que vous dites!

L'hon. M. Drew: Après avoir énoncé tant d'inexactitudes, le ministre pourrait très bien s'abstenir de parler pendant quelques instants et entendre un avis sur cette question. Cet accord, je le répète, n'assure pas aux Canadiens l'entreprise et il n'y a pas la plus petite chance au monde que les puissants capitalistes américains qui en ont la maîtrise à l'heure actuelle la laissent passer à d'autres mains, pas la moindre. Ce sont de puissants capitalistes des États-Unis qui ont la haute main sur cette entreprise et ils ne la céderont pas, — nous ne saurions le leur reprocher, — si on leur permet d'aller de l'avant en vertu d'une telle entente. Il ne faudrait pas que le ministre fasse croire aux Canadiens qu'il a obtenu quelque engagement.

Il ne peut faire état d'aucun engagement formel. Du moins, il ne peut en invoquer aucun s'il ne s'est pas trompé en me disant l'autre jour, en réponse à une question que je lui avais posée là-dessus, qu'il n'existait aucun engagement. Tout ce qui existe, c'est une entente entre les parties en cause. L'article 6 de cette entente dont j'ai parlé à trait aux 51 p. 100, mais il ne s'agit pas de 51 p. 100 de la maîtrise par le vote.

J'en étais aux propos du ministre qui se rattachent à la motion à l'étude. Le ministre a dit, et je le cite mot à mot:

Si l'on éprouve un certain malaise, au Canada, en face de l'ampleur et de la nature des placements faits chez nous par des portefeuillistes américains, on aurait tort de concentrer son inquiétude sur ce projet.

C'est ici que nous devons concentrer notre inquiétude au sujet de la haute main qu'ont

les États-Unis sur nos grandes ressources. C'est ici que nous avons l'occasion...

L'hon. M. Rowe: Et la seule.

L'hon. M. Drew: ... la seule occasion de manifester notre inquiétude. Il convient que nous disions notre inquiétude, surtout que le ministre a eu, du moins jusqu'à l'an dernier, des vues tout opposées en la matière. Nous ignorons quand il a changé d'idée. Il a dit qu'on n'a pas dénoncé d'autres entreprises où des capitalistes américains ont la haute main sur certaines mises en valeur. C'est que ces entreprises n'ont pas fait appel aux fonds publics pour assurer leur partie financière. Je songe, par exemple, à la *Westcoast Transmission Company*, qui transporterait du gaz à travers les montagnes Rocheuses, depuis la rivière de la Paix jusqu'à la côte du Pacifique et dans cette partie des États-Unis. L'État ne finance pas cette entreprise. Le ministre dira-t-il que la région des montagnes Rocheuses, qui sépare la rivière de la Paix de la côte du Pacifique, ne présente pas de difficultés et est densément peuplée? Je dirais que les Rocheuses forment une barrière bien plus redoutable que cette partie de l'Ontario septentrional où l'on doit aménager un pipe-line. Là-bas, la canalisation ne traversera pas une région bien peuplée, où il y aura de nombreuses canalisations secondaires. Mais l'entreprise n'a que des fonds obtenus de particuliers. Voilà précisément pourquoi les éléments, dans ce cas, diffèrent beaucoup de ceux que nous devrions ne pas oublier dans l'examen de la question dont la Chambre est saisie.

Le ministre a dit qu'il est maintenant peu probable que l'entreprise ait pris ses dispositions financières au 1^{er} mai. C'est bien évident. Et voilà pourquoi on nous invite à donner encore une fois carte blanche au ministre...

Une voix: Très bien!

L'hon. M. Drew: J'entends un vis-à-vis dire: "Très bien!" Les députés d'en face veulent bien donner carte blanche à un ministre qui a montré à quel point il était imprudent de lui confier des pouvoirs sans restriction.

Une voix: Ils font comme on leur demande.

L'hon. M. Drew: Évidemment, le même ministre leur a dit, à une réunion tenue ici, à Ottawa, qu'il convient de suivre les instructions qu'on leur donne. On a dit aux honorables vis-à-vis qu'il convenait de s'en tenir à la ligne de conduite du parti. A mon grand regret, il y a lieu de croire qu'ils suivront en l'occurrence cette instruction.

M. Knowles: Il leur faut maintenant s'en tenir à la ligne du parti.